

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 40/25**

***Jumelage entre la Commune de Menton  
et le 27ème Bataillon des Chasseurs Alpains***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :** 26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 40/25

**OBJET :** Jumelage entre la Commune de Menton et le 27<sup>ème</sup> Bataillon des Chasseurs Alpains

**RAPPORTEUR :** M. Patrice NOVELLI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Un jumelage a pour objet d'établir un rapport privilégié entre une collectivité territoriale et sa population d'une part et les personnels de l'Unité opérationnelle d'autre part. Cette démarche a pour but de créer et favoriser les échanges et les rencontres.

En effet, en 1877, le 27<sup>ème</sup> BCP (Bataillon des Chasseurs à Pied) s'installe à Menton. Il en sera ainsi jusqu'en 1922. C'est une période importante de l'histoire du bataillon, où il était chargé de la surveillance de la frontière franco-italienne dans ce secteur des Alpes.

C'est à Menton, en décembre 1888, que le bataillon, est devenu le 27<sup>ème</sup> Bataillon Alpin de Chasseurs à Pied (BACP), marquant son intégration officielle aux troupes de montagne.

Au déclenchement de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale en 1914, il est envoyé sur le front de l'Est. Il se distingue particulièrement pendant le conflit, notamment lors des combats dans l'Artois et en Alsace, subissant de lourdes pertes. Le « 27<sup>ème</sup> » recevra d'ailleurs en 1918 par Clémenceau, la fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur.

Durant ces 35 années de sa présence à Menton, le 27<sup>ème</sup> BCA a tissé des liens avec la population mentonnaise. Les chasseurs alpins faisaient partie du paysage local, participant à la vie de la cité et laissant une empreinte dans la mémoire collective.

De nombreux jeunes mentonnais ont servis dans ces rangs. Et bien que basé à Annecy depuis 1922, le lien historique entre le "27<sup>ème</sup>" et la Commune de Menton perdure.

Ce jumelage, qui vise à renforcer le lien armée-nation via un socle historique indéniable, donne lieu à des engagements de la part des deux parties concernées :

**Le 27<sup>ème</sup> BCA s'engage, dans les limites permises par ses contraintes opérationnelles et de service :**

- à assurer à la Commune de Menton une information sur sa vie et ses missions,
- à favoriser toutes possibilités d'échanges,
  
- à assurer une présence, dans la mesure de des engagements militaires, lors des cérémonies commémoratives et de mémoire,
- établir des liens épistolaires pendant les opérations extérieures.

**En retour la Commune de Menton s'engage :**

- à inviter sa population et ses jeunes à suivre l'action de notre Armée à travers les missions du 27<sup>ème</sup> BCA,
- à soutenir les initiatives et actions entreprises en faveur des Chasseurs,
- à associer cadres et chasseurs aux diverses manifestations communales, commémorations festives ou sportives,
- à soutenir les engagés à la fin de leurs contrats à travers son bassin d'emploi.

Considérant la volonté de renforcer les relations entre la municipalité et les forces armées, notamment par des actions conjointes dans les domaines culturel, sportif et mémoriel,

Considérant que le jumelage entre la Ville de Menton et le 27<sup>e</sup> Bataillon des Chasseurs Alpains permettra d'approfondir ces liens et de promouvoir les valeurs de solidarité, de respect et d'engagement au service de la Nation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses dispositions relatives aux jumelages,

Vu la lettre d'intention du 8 mai 2025,

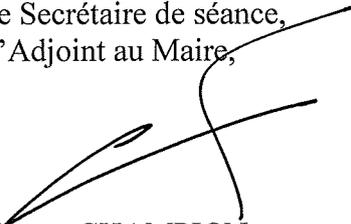
### **JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

- approuver le jumelage entre la Commune de Menton et le 27<sup>ème</sup> Bataillon des Chasseurs Alpains,
- autoriser Monsieur le Maire à poursuivre cette action et à signer tous les actes y afférents.

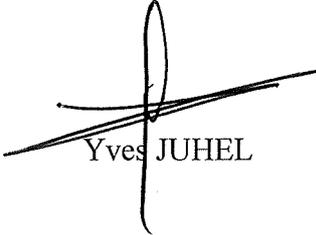
**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

#### **adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves JUHEL

#### **Visa de la préfecture :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-40-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 41/25**

***Adoption de la Convention Intercommunale d'Attribution (C.I.A.)***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, ***sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire***

**Présents**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :** 26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## *Délibération n° 41/25*

**OBJET** : Adoption de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

Depuis le 12 juin 2023, des travaux concertés ont permis d'établir des objectifs partagés pour encadrer l'attribution des logements sociaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Riviera Française.

En effet, les établissements publics de coopération intercommunale, dotés d'un Plan Local de l'Habitat (PLH), ont été chargés de piloter cette politique d'attribution.

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) est un document contractuel et opérationnel qui formalise les engagements des principaux acteurs en matière de logement sur un territoire, et notamment les bailleurs sociaux.

Lors de la CIL du 20 décembre 2023, un projet de CIA a été validé, avec pour objectif d'améliorer la mixité sociale, l'équilibre territorial et l'efficacité du processus d'attribution.

Ce document, établi avec l'accord de l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), prévoit le transfert du contingent de l'intercommunalité aux communes afin qu'elles gèrent directement l'attribution des logements sur leur territoire.

Cette convention est élaborée pour une durée de six ans (2024-2029).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5216-1 et suivants, L.5217-1 et L.5217-2,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 approuvé le 3 février 2020 par l'agglomération, les services de l'Etat et les communes membres,

Vu la délibération communautaire n°172-2021 relative à la mise en place de la conférence intercommunale du logement (CIL),

Vu la délibération communautaire n°2023-219 du 20 octobre 2023 relative à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs PPGDID,

Vu les avis favorables et unanimes de la CIL du 20 décembre 2023, émis sur le Document Cadre et la Convention Intercommunale d'Attribution,

Vu la délibération communautaire n°163-20254 du 30 septembre 2024 adoptant le document cadre et la Convention Intercommunale d'Attribution,

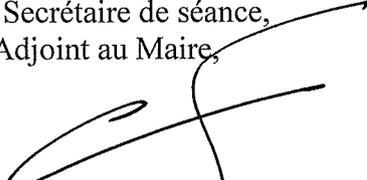
**JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

- approuver les termes de la Convention Intercommunale d'Attribution fixant les engagements des partenaires pour la période 2024-2029, jointe en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le Document Cadre et la Convention Intercommunale d'Attribution.

**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

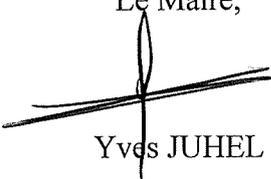
**adopte à l'unanimité des suffrages exprimés** : 20 voix pour – 10 abstentions (Mme Martelli, M. Giacomazzi, Mme Païre, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Formento, Mme Almonte, Mme Jacquot, Mme Thouvenot, Mme Verán)

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Yves JUHEL

**Visa de la préfecture :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-41-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

(Alpes-Maritimes)

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 42/25**

***Admission en non-valeur de créances irrécouvrables des exercices 2004 à 2023***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :** 26/05/2025



## Séance du 12 mai 2025

### Délibération n° 42/25

**OBJET :** Admission en non-valeur de créances irrécouvrables des exercices 2004 à 2023

**RAPPORTEUR :** M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

Dans le cadre d'un apurement périodique opéré entre l'ordonnateur et le comptable public, Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Menton propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

Au cours de l'année 2025, Madame le Comptable Public a proposé l'admission en non-valeur des listes suivantes :

- Liste n° 6655160611/2025 pour 114.254,09 € ;
- Liste n° 6757180111/2025 pour 3.150,98 € ;
- Liste n° 7196711011/2025 pour 3.048,67 €.

Madame le Comptable Public a utilisé tous les moyens mis à sa disposition afin de recouvrer ces créances. Malgré tout, elle n'y est pas parvenue et je suis amené à vous présenter la proposition d'admission en non-valeur, en vous rappelant que :

- *l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne constitue pas un obstacle à l'exercice des poursuites ;*
- *la décision prise en faveur du comptable n'éteint pas la dette du redevable ;*
- *l'admission en non-valeur ne doit pas être confondue avec une remise de dette.*

#### Répartition par exercice du montant des admissions en non-valeur traitées en 2025 :

Exercice de prise en charge	Nombre de fiches	% du nombre total de fiches	Montant restant à recouvrer	% du total du montant restant à recouvrer
2023	17	6,12 %	27.742,43 €	23,03 %
2022	17	6,12 %	33.669,30 €	27,95 %
2021	7	2,52 %	3.381,51 €	2,81 %
2020	21	7,55 %	7.348,78 €	6,10 %
2019	36	12,94 %	12.454,18 €	10,34 %
2018	53	19,06 %	6.739,71 €	5,60 %
2017	33	11,87 %	3.064,96 €	2,54 %
2016	26	9,35 %	7.617,74 €	6,32 %

2015	13	4,68 %	2.481,50 €	2,06 %
2014	20	7,19 %	6.800,79 €	5,65 %
2013	8	2,88 %	5.225,25 €	4,34 %
2012	4	1,44 %	360,33 €	0,30 %
2011	2	0,72 %	547,50 €	0,45 %
2010	3	1,08 %	1.124,21 €	0,93 %
2009	5	1,80 %	828,96 €	0,69 %
2008	8	2,88 %	351,50 €	0,29 %
2007	2	0,72 %	69,30 €	0,06 %
2006	1	0,36 %	46,50 €	0,04 %
2005	1	0,36 %	518,42 €	0,43 %
2004	1	0,36 %	80,87 €	0,07 %
	<b>278</b>	<b>100 %</b>	<b>120.453,74 €</b>	<b>100 %</b>

**Répartition par motif du montant des admissions en non-valeur traitées en 2025 :**

Motif de la présentation	Nombre de fiches	% du nombre total de fiches	Montant restant à recouvrer	% du total du montant restant à recouvrer
PV carence	22	7,91 %	60.031,31 €	49,84 %
Poursuites sans effet	141	50,72 %	14.131,65 €	11,73 %
Personne disparue	1	0,36 %	2.100,00 €	1,74 %
NPAI et demande de renseignement négative	11	3,96 %	842,55 €	0,70 %
PV perquisition et demande de renseignement négative	8	2,88 %	12.612,50 €	10,47 %
Combinaison infructueuse d'actes	80	28,77 %	18.744,54 €	15,56 %
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	6	2,16 %	11.887,57 €	9,87 %
RAR inférieur seuil de poursuite	9	3,24 %	103,62 €	0,09 %
	<b>278</b>	<b>100 %</b>	<b>120.453,74 €</b>	<b>100 %</b>

Vu l'article L 2541-12-9° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mai 2025,

**JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

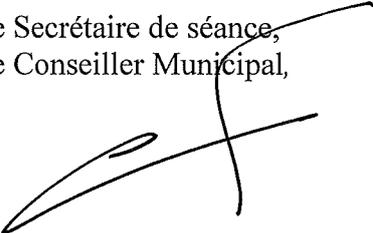
- admettre en non-valeur les créances irrécouvrables issues des listes n° 6655160611/2025, n° 6757180111/2025 et n° 7196711011/2025 proposées par Madame le Comptable Public en 2025 pour un montant total de 120.453,74 €,

- autoriser la poursuite du recouvrement de ces recettes, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs,
- dire que les sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65, fonction NFA 01, compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

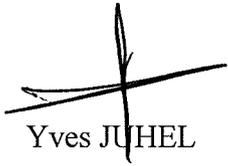
**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

**adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
Le Conseiller Municipal,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves JUHEL

**Visa de la préfecture :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-42-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 43/25**

***Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office de Tourisme  
de la Ville de Menton pour les équipements du Centre Nautique - exercice 2025***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :** 26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 43/25

**OBJET** : Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office de Tourisme de la Ville de Menton pour les équipements du centre nautique - Exercice 2025

**RAPPORTEUR** : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

Dans le cadre du Pôle Nautique de l'Office de Tourisme de la Ville de Menton, l'établissement a sollicité le soutien de la Commune pour l'acquisition de nouveaux équipements afin de renouveler les bateaux pour les activités « scolaire » et « Handivoile ».

Cette demande est ainsi motivée par les missions d'accueil et initiation à la pratique de la voile au bénéfice des enfants des classes des écoles élémentaires de la Commune qui sont amenées à fréquenter le Pôle Nautique pendant l'année scolaire.

Pour l'exercice 2025, je vous propose d'attribuer une subvention d'équipement de 35.000 € HT à l'Office de Tourisme de la Ville de Menton.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° 29/25 du 3 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mai 2025,

### JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- décider l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 35.000 € HT à l'Office de Tourisme de la Ville de Menton,
- préciser que les crédits correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025 au chapitre 204, fonction 282, et compte 20415341,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de la Ville de Menton.

### LE CONSEIL

après en avoir délibéré,

#### **adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Yves JUHEL

#### **Visa de la préfecture :**

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 44/25**

***Service Public des Bains de Mer***

***Etablissements situés sur le domaine public maritime artificiel de la plage des Sablettes.***

***Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, ***sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire***

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage : 26/05/2025**

# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 44/25

**OBJET** : Service public des bains de mer - établissements situés sur le domaine public maritime artificiel de la plage des Sablettes.  
Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

La délibération du Conseil Municipal n°174/24 du 9 décembre 2024 a approuvé le choix des délégataires et des contrats de délégation de service public de la plage des Sablettes pour le lot 1 à la société AJP SOLUTIONS et pour le lot 9 à la société SLC DEVELOPPEMENT III.

Cependant, la procédure lancée le 28 mars 2023 pour l'exploitation de la plage des Sablettes fait l'objet de contentieux devant les juridictions administratives suite aux déférés préfectoraux du 21 janvier 2025 concernant les lots précédemment attribués à savoir les lots 2 Sablettes Beach, 3 - La Pergola, 4 - La Cabane, 5/6 - La French, 7 - Calabro Beach, 8 - Caesar Plage, et 10/11 - La Dolce Vità.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L 1410-1 à L 1410-3, L 1411-1 à L 1411-19, L 1413-1, et R 1411-1 à R 1411-8 ;

Vu le Code de la Commande Publique et sa troisième partie législative et réglementaire sur les concessions,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Menton du 16 septembre 2021 relative au lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'attribution des plages,

Vu les délibérations du 27 septembre 2023 et du 20 février 2024 attribuant les lots suivants :

2 - Sablettes Beach,  
3 - La Pergola,  
4 - La Cabane,  
5-6 - La French,  
7 - Calabro Beach,  
8 - Caesar Plage, et  
10-11 - La Dolce Vità.

Vu les déférés préfectoraux du 21 janvier 2025 concernant les lots ci-dessus mentionnés,

Vu la délibération du 9 décembre 2024 attribuant les lots aux établissements suivants :

1 - Société AJP SOLUTIONS  
9 - Société SLC DEVELOPPEMENT III

Considérant qu'au vu des délais nécessaires au juge administratif pour rendre ses décisions et au regard de l'incertitude juridique ainsi créée par ce contentieux, il est préconisé, de ne pas donner suite à l'attribution prévue par la délibération du 9 décembre 2024, pour l'Etablissement A (lot 1) à la société AJP Solutions et pour l'Etablissement H (lot 9) à la société SLC DEVELOPPEMENT III,

Considérant qu'il apparaît nécessaire dans un souci de régularité de la procédure et des futures conventions de renoncer purement et simplement à ces attributions pour un motif d'intérêt général dont la raison est juridique et ce, afin d'éviter les risques tenant aux incertitudes susceptibles d'affecter la consultation et/ou de mettre fin à une procédure qui pourrait être entachée d'irrégularité,

Considérant que compte tenu des attentes et des contraintes de la Commune, il sera envisagé de relancer la consultation selon les principes de délégation de service public.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mai 2025,

### **JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

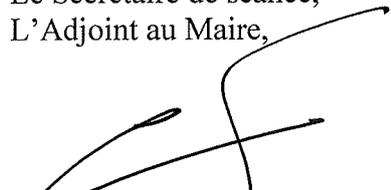
- préciser qu'il est renoncé pour un motif d'intérêt général à la procédure d'attribution par la délibération du 9 décembre 2024, de l'Etablissement A (lot 1) à la société AJP SOLUTIONS et de l'Etablissement H (lot 9) à la société SLC DEVELOPPEMENT III,
- déclarer sans suite la procédure pour les lots 1 et 9,

### **LE CONSEIL**

après en avoir délibéré,

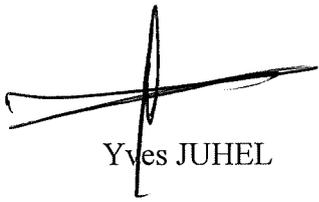
**adopte à la majorité des suffrages exprimés : 20 voix pour – 5 contre (Mme Thouvenot, Mme Veran, M. Storai, Mme Almonte, Mme Jacquot), 7 abstentions (Mme Martelli, M Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Formento, M. Calvi)**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Yves JUHEL

**Visa de la préfecture :**

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 45/25**

***Surveillance des baignades - saison estivale 2025  
Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :**

# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 45/25

**OBJET** : Surveillance des baignades - saison estivale 2025  
Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

**RAPPORTEUR** : M. Emmanuel RAVIER, Conseiller Municipal

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Alpes-Maritimes a été consulté pour la fourniture d'une prestation de surveillance des baignades pour la saison estivale 2025. Il a transmis une offre dans laquelle il propose le même dispositif que celui de l'année 2024, pour une période de surveillance allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025, de 9 h à 18 h 30.

Le coût proposé par le SDIS pour la surveillance est de 154 930,04 € en 2025. Ce tarif comprend : la rémunération des sauveteurs, leur formation, le coût de l'encadrement des personnels, l'habillement et les repas, les matériels médicaux et produits pharmaceutiques, les matériels de transmission ainsi qu'une participation aux frais de la logistique quotidienne. Le SDIS ne nous facturera en fin de période que les vacations et les prestations réellement effectuées.

Comme pour les deux dernières saisons, un renforcement du poste de surveillance de la plage publique Sablettes-Rondelli sera reconduit afin de sécuriser l'accès gratuit à la baignade. Du fait de la diminution du nombre de plages privées ouvertes sur ce secteur, un sauveteur supplémentaire sera nécessaire pour préserver également les espaces rendus publics. La dépense additionnelle est évaluée à 6 405,84 €.

En conséquence, il vous est proposé de contracter avec le SDIS la prestation correspondant aux textes réglementaires en vigueur pour la surveillance des zones de baignade ouverte gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées, ainsi que celles des activités nautiques.

Le SDIS assurera le recrutement, la formation, l'encadrement des sauveteurs titulaires des certificats, diplômes et attestations nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur.

La Commune mettra à disposition les logements pour les sauveteurs, assurera la mise en œuvre du balisage ainsi que des locaux, sanitaires et équipements techniques nécessaires.

Vu l'information du Comité Social Territorial,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mai 2025,

### **JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

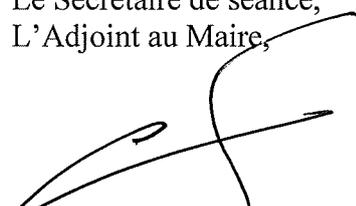
- décider de retenir la proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer la surveillance des baignades durant la saison estivale 2025, du 1er juillet au 31 août 2025,

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tous autres documents y afférents,
- dire que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025.

**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

**adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Yves JUHEL

**Visa de la préfecture :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-45-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 46/25**

***Signature de la convention de partenariat entre la Commune de Menton,  
la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes  
et l'Office Central de la Coopération à l'Ecole 06 pour l'organisation des "rencontres annuelles  
des chorales départementales DSDEN", des écoles élémentaires de Menton pour l'année 2025***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, ***sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire***

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :** 26/05/2025

## Séance du 12 mai 2025

### *Délibération n° 46/25*

**OBJET** : Signature de la convention de partenariat entre la Ville de Menton, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes et l'Office Central de la Coopération à l'école 06 pour l'organisation des « rencontres annuelles des chorales départementales DSDEN » des écoles élémentaires de Menton pour l'année 2025.

**RAPPORTEUR** : Mme Sylviane ROYEAU, Adjointe au Maire

Les rencontres annuelles des chorales départementales DSDEN des écoles élémentaires de Menton réunissent les enfants du CP au CM2 dans le cadre d'un spectacle programmé le lundi 5 mai 2025 au Palais de l'Europe. Deux représentations seront données de 18h30 à 19h30 et de 20h30 à 21h30. Chaque groupe comptera 122 élèves maximum. La présente convention a pour objet de définir les modalités des obligations et contributions de chacune des parties pour l'organisation de ces rencontres.

- **La Commune** met à disposition le théâtre du Palais de l'Europe avec le matériel et l'équipe technique à titre gracieux.  
Assure la sécurité de la manifestation depuis le contrôle des entrées du public.  
Met en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS) par la présence de SSIAP adapté au nombre de visiteurs entre 14h30 et 22h30.  
S'acquitte des droits de diffusion musicale versés à la SACEM.
- **La DSDEN** des Alpes-Maritimes assure la nécessaire coordination de l'organisation des rencontres concertées avec le service Ecoles de la Ville et le concours de l'équipe de circonscription. Conçoit et conduit la programmation et le déroulé des répétitions de groupe en amont de la manifestation sur site.  
L'équipe de circonscription, associant des membres volontaires (conseillers pédagogiques, directeurs des écoles...) assurera le contrôle des invitations personnalisées à l'entrée en salle lors des deux représentations.  
Les écoles imprimeront et délivreront les invitations et les programmes pour les familles.
- **L'OCCE 06** contribue à l'élaboration et à la diffusion des supports informatifs, écrits comme numériques, en concertation avec la DSDEN dans une logique promotionnelle. Informe les écoles affiliées des modalités de la couverture assurantielle de la participation des classes aux manifestations organisées par la Ville et la DSDEN.

La Ville de Menton et la DSDEN des Alpes-Maritimes assurent pour leur part la responsabilité d'organiseurs des manifestations.

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement du 11 avril 2025,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mai 2025,

## JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes et l'Office Central de la Coopération à l'École 06.

**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

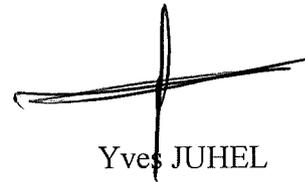
**adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Yves JUHEL

**Visa de la préfecture :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-46-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 47/25**

***Dossier de candidature de la Commune de Menton  
au label "Ville active et sportive"***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :**

26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## *Délibération n° 47/25*

**OBJET** : Dossier de candidature de la Ville de Menton au label « Ville active et Sportive ».

**RAPPORTEUR** : M. Patrice NOVELLI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Forte de ses infrastructures et équipements sportifs répartis sur l'ensemble de son territoire, ainsi que de ses nombreuses associations sportives, la Ville de Menton se veut être une ville aussi attractive qu'active.

La politique sportive municipale mise en place et menée œuvre en ce sens en développant le sport pour tous, en accompagnant le tissu associatif par l'octroi de subventions municipales, en mettant à disposition des équipements sportifs en accès libre, et en animant le territoire au travers de manifestations et d'événements à caractère sportif.

Récemment labellisée « Terre de jeux 2024 » par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques 2024 afin de valoriser les territoires qui souhaitent s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques et paralympiques à Paris, la Ville souhaite poursuivre ses actions en faveur du sport en déposant une candidature au label « Ville active et sportive ».

Piloté par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS) et composé de membres de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) et l'Union Sport & Cycle (USC), sous le patronage du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et soutenu par l'Agence nationale du sport, ce label contribue au développement d'un maillage territorial de plus en plus important, et fédère les acteurs du monde sportif et les villes autour d'une ambition commune.

L'objectif du label étant de récompenser et de valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités sportives, physiques et ludiques sur un territoire, sous toutes ses formes, accessibles au plus grand nombre et tout au long de la vie.

Pour obtenir ce label, la Ville doit remplir un dossier de candidature et le transmettre au Comité de labellisation chargé d'évaluer les dossiers. Ce Comité, constitué d'acteurs du secteur sportif choisis par le CNVAS, attribue le label à une ville candidate.

À partir du dossier de candidature et des critères fournis dans le cahier des charges, le Comité donne une note qui déterminera le niveau attribué, symbolisé par un laurier.

Vu le règlement de candidature 2025 du label « Ville active et Sportive » ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 11 avril 2025,

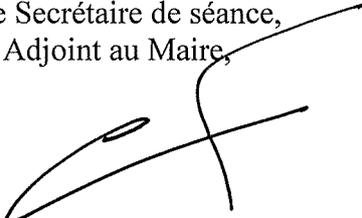
## JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- autoriser Monsieur le Maire à présenter la candidature de la ville au label « Ville active et Sportive » pour les 3 ans à venir,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

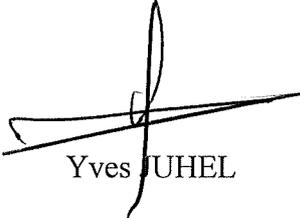
### **adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Yves JUHEL

### **Visa de la préfecture :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-47-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 48/25**

***Convention de partenariat entre l'Association Sportive Monaco Basket-Ball,  
le Menton Basket Club et la Commune de Menton***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :** 26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 48/25

**OBJET** : Convention de partenariat entre l'Association Sportive Monaco Basket-Ball, le Menton Basket Club et la Commune de Menton.  
Exercice 2025

**RAPPORTEUR** : M. Patrice NOVELLI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Dans sa volonté de rapprochement avec le monde institutionnel et associatif, l'AS Monaco basket-ball propose une convention de partenariat avec la Commune de Menton et le club amateur Menton Basket Club.

L'AS Monaco Basket-Ball s'engage à mettre à disposition des places gratuites pour ses rencontres sportives pour les jeunes licenciés du club de basket ainsi que des avantages pour les agents de la Commune et les jeunes résidents mentonnais.

En contrepartie, la Commune et le club de basket s'engagent à mettre à disposition de l'AS Monaco Basket-Ball leurs moyens de communication pour promouvoir les rencontres sportives. L'association Menton Basket Club s'engage à assurer, sous sa responsabilité, le déplacement des jeunes licenciés invités les soirs de rencontre au stade Louis II.

Un projet de convention de partenariat est joint à cette délibération.

Vu l'avis favorable du Menton Basket Club,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 11 avril 2025,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mai 2025,

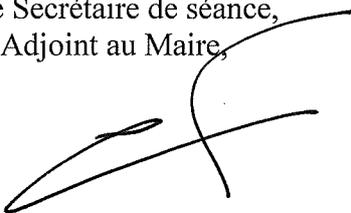
### **JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Sportive Monaco Basket-Ball.

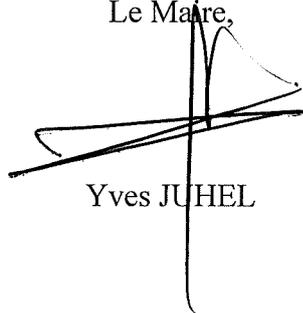
**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

### **adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves JUHEL

### **Visa de la préfecture** :

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-48-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 49/25**

***Mise en place des mesures de responsabilisation, des mesures de réparation  
et des stages d'accompagnement et d'insertion, pour les mineurs***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :**

26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## *Délibération n° 49/25*

**OBJET** : Mise en place des mesures de responsabilisation, des mesures de réparation et des stages d'accompagnement et d'insertion, pour les mineurs.

**RAPPORTEUR** : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

Le service Jeunesse de la Ville souhaite se proposer en tant que structure d'accueil des jeunes bénéficiant du dispositif des mesures de responsabilisation, des mesures de réparation mais également de l'encadrement des stages pour les jeunes ayant besoin d'un accompagnement spécifique.

Cette initiative permettrait de répondre à un réel besoin des jeunes, de leurs familles, des établissements scolaires, des professionnels et des acteurs jeunesse dans le but de proposer un accompagnement individualisé et adapté à chaque jeune. Ainsi, les jeunes auront l'opportunité d'être encadré par des agents compétents mais aussi de pouvoir découvrir des métiers.

L'accueil des jeunes sera planifié et organisé en amont en lien étroit avec les équipes pédagogiques et professionnelles des différents organismes, nous permettant de préparer leur venue et d'adapter leur accompagnement.

### **I - LES ENJEUX** :

A travers ces projets, nous vous proposons une prise en charge exclusivement au sein des services Education, Jeunesse et Sport, afin de favoriser un accompagnement personnalisé, visant l'autonomie des jeunes. Chaque parcours d'accueil sera travaillé et organisé en amont avec les professionnels jeunesse des services municipaux et des partenaires extérieurs.

- Les mesures de responsabilisations :

Ces mesures sont à l'initiative de l'Education Nationale et visent à réduire le nombre d'exclusions scolaires tout en redonnant du sens dans la sanction éducative. A travers ces mesures, les jeunes sont pris en charge par des professionnels de l'accompagnement jeunesse et pourront approfondir leurs réflexions autour du vivre ensemble, de l'autonomie ou encore de la citoyenneté, tout en ayant l'opportunité de découvrir des métiers. Cette mesure est applicable uniquement hors temps scolaire et ne peut excéder 20 heures. Des rapports seront coconstruits avec les équipes pédagogiques des établissements afin de favoriser la réinsertion scolaire dans un climat apaisé.

- Les stages d'accompagnement spécifique :

Ces stages concernent les établissements d'accompagnement spécialisé tels que les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) ou encore les Instituts Médico-Educatifs (IME). Les jeunes faisant partie de ces établissements sont parfois en difficulté dans leurs recherches de stage professionnel en raison de l'accompagnement différent dont ils ont besoin. Ainsi, nous vous proposons d'établir des projets d'accueil personnalisé dans le but d'approfondir leur projet professionnel lorsque l'autonomie est un objectif réalisable. Ces stages non rémunérés ne peuvent excéder une durée de deux mois.

○ Les mesures de réparation :

Ces mesures éducatives sont à l'initiative du Ministère de l'Intérieur et prononcées par le juge pour enfant ou par le Procureur de la République à l'égard d'un mineur auteur d'un délit de faible intensité, auquel il est proposé d'effectuer une action d'aide ou de réparation. Elles permettent de prévenir les comportements déviants en favorisant l'autonomie des jeunes à travers des actions valorisantes et utiles aux autres. Elles sont applicables hors temps scolaires et pour une durée de 3 à 7 heures maximum. L'Association « Montjoye » qui a été mandatée par le Procureur dans le cadre de ces mesures, nous a fait remonter le manque de structures d'accueil sur le territoire de la CARF. Ainsi, nous pourrions être une structure de support avec cette association pour ces jeunes mentonnais en situation de mesures de réparation.

Des rapports seront co-rédigés entre les différents acteurs de façon systématique afin de garantir un suivi et une insertion adaptée à chacune des situations.

**II - LA MISE EN ŒUVRE :**

Nous vous proposons d'organiser l'accueil des collégiens au sein des services Education, Jeunesse et Sports. Les animateurs du service Jeunesse assureront l'accompagnement journalier des jeunes ainsi que la transmission des informations auprès des établissements scolaires à l'aide d'outils communs de suivi.

A chaque mise en place d'une mesure de responsabilisation, de réparation ou d'accompagnement spécifique, une réunion collégiale avec les équipes pédagogiques, les établissements scolaires et les acteurs Jeunesse sera organisée en amont afin de préparer un accueil et un accompagnement individualisé.

Un bilan de fin de parcours sera systématiquement établi dans le but de garantir un suivi qualitatif mais aussi de permettre aux jeunes de mieux identifier les structures Jeunesse tels que le Bureau Information Jeunesse (BIJ), le Centre d'Accueil Jeunes de Menton (CAJM), le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et d'autres structures dans la même dynamique.

Ainsi, un rappel à la loi pour ces mesures de responsabilisation, pourrait être fait par Monsieur. le Maire afin de rectifier le cadre et de favoriser leur réintégration dans leur établissement ou organisme d'accueil initial.

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Education du 11 avril 2025,

**JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

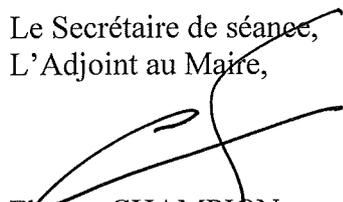
- valider le projet concernant des mesures de responsabilisation, des mesures de réparation et des stages d'accompagnement et d'insertion, pour les mineurs,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL**

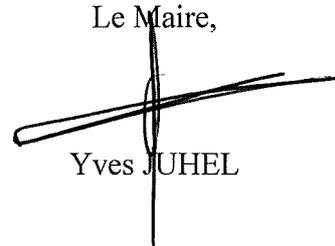
après en avoir délibéré,

**adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves JUHEL

**Visa de la préfecture :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-49-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 50/25**

***Mise en oeuvre de divers partenariats pour l'ensemble  
des Accueils Collectifs de Mineurs***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :**

26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 50/25

**OBJET :** Mise en œuvre de divers partenariats pour l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs.

**RAPPORTEUR :** M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

Le service Péri-scolaires et Loisirs Educatifs organise régulièrement des partenariats pour animer divers événements au sein des centres de loisirs. Afin d'assurer la pérennité de ces partenariats bénévoles et d'offrir aux enfants et aux familles des activités diversifiées, il est nécessaire de signer des conventions de bénévolat avec les établissements suivants :

- EHPAD de la CARF
- IME Bariquand Alphand
- SESSAD
- Le foyer « Les Lucioles »
- ESAT Léo MAZON
- L'Association ESA « Ensemble Sublimons l'Animation »
- L'Association les FRANCAS
- Différentes associations sportives et culturelles de la CARF

Lors des périodes de vacances scolaires, les cinq centres de loisirs de la ville organisent des animations thématiques et favorisent les partenariats pour enrichir ces activités. Des partenariats peuvent également être mis en place dans le cadre des accueils péri-scolaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la CTG, nous organisons des événements tels que le Mois et la Journée du Handicap (en mai) ainsi que le Mois et la Journée de la Parentalité (en octobre). Ces événements nécessitent également des partenariats essentiels pour leur succès.

Compte tenu des besoins exprimés par les équipes d'animation et des bénéficiaires pour les familles, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

VU l'avis favorable de la Commission de l'Education du 11 avril 2025,

### JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

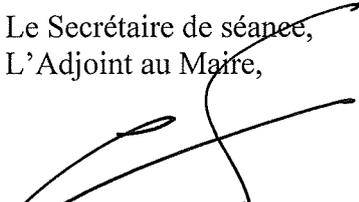
- adopter le principe de partenariats bénévoles avec les différentes structures citées, sans limitation de durée,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions (ci-jointes),
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

### LE CONSEIL

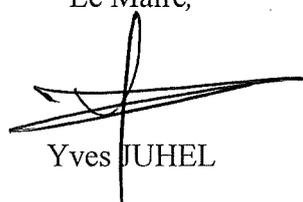
après en avoir délibéré,

#### adopte à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves JUHEL

#### Visa de la préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-50-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 51/25**

***Prise en charge de l'Accompagnement d'Elèves  
en Situation de Handicap sur les temps méridiens***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :** 6/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 51/25

**OBJET** : Prise en charge de l'Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur les temps méridiens.

**RAPPORTEUR** : Mme Carmela CARTARRASA, Conseillère Municipale

L'ensemble des périscolaires de la ville accueillent des enfants à besoins spécifiques qui ont besoin d'un encadrement soit individuel, soit en petit groupe.

La loi n°2024-475 du 27 mai 2024 a marqué une étape nouvelle dans la prise en charge des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Cette loi a transféré à l'Etat la rémunération des AESH qui accompagnent les élèves en situation de handicap pendant la pause déjeuner, rémunération jusque-là assurée par les collectivités territoriales.

Le décret, publié au Journal Officiel du dimanche 16 février 2025, facilite la pleine application de la loi. Les familles auront désormais un seul interlocuteur, l'Etat, pour la mise en place d'AESH pendant toute la journée scolaire de leur enfant.

La convention précise que les AESH se conformeront aux consignes du responsable périscolaire qui a la responsabilité de la sécurité de l'ensemble des enfants accueillis sur les temps périscolaires.

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement du 11 avril 2025,

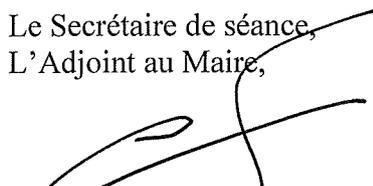
### JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- adopter le principe de transférer à l'Etat la prise en charge des AESH sur le temps méridien,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

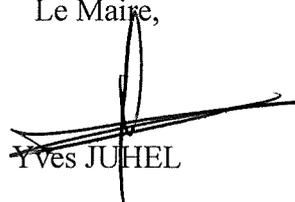
**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

### **adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves JUHEL

### **Visa de la préfecture** :

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-51-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**  
(Alpes-Maritimes)

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 52/25**

**Refus d'un legs de M. Second LORENZI**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :**

26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 52/25

**OBJET** : Refus d'un legs de M. Second LORENZI

**RAPPORTEUR** : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

Avant son décès intervenu en août 2024, M. Second LORENZI a souhaité, par voie testamentaire, léguer des œuvres et documents d'archives à la Commune de Menton.

Après étude de la liste, il apparaît que les gravures et photographies consenties sont des éditions à tirage multiple dont des exemplaires, en meilleur état de conservation, sont déjà détenus par les archives municipales.

Par ailleurs les aquarelles et les peintures nécessiteraient une restauration coûteuse, à la charge de la Commune de Menton, et ne relèvent pas d'un intérêt patrimonial conforme au projet scientifique et culturel du musée des Beaux-Arts Palais de Carnolès, validé par la DRAC PACA.

L'article L. 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

Au regard de la composition des collections et dans le but de satisfaire les héritiers qui eux souhaitent récupérer les œuvres, la Commune entend refuser purement et simplement ce legs.

Les équipes de conservation ont pu en informer l'étude notariale ETEOCLE ROISSARD KIRCHMEIER domiciliée à Montmélian, en charge du dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Culture et Patrimoine du 7 avril 2025,

### **JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

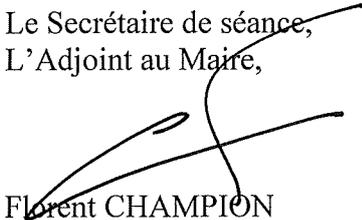
- refuser purement et simplement le legs proposé par M. Second LORENZI,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

### **LE CONSEIL**

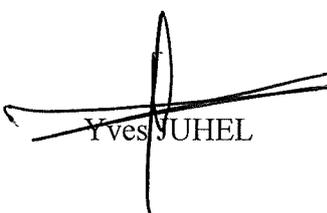
après en avoir délibéré,

### **adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves JUHEL

### **Visa de la préfecture :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-52-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 53/25**

***Convention de partenariat entre la Commune de Menton, le Ministère de la Culture –  
Direction Générale des Musées de Ligurie et l'Université de Gênes***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :**

26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## *Délibération n° 53/25*

**OBJET** : Convention de partenariat entre la Commune de Menton, le Ministère de la Culture - Direction Générale des Musées de Ligurie, et l'Université des Etudes de Gênes.

**RAPPORTEUR** : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

Le Ministère de la Culture Italienne a attribué une autorisation de prospection archéologique sous-marine à l'association ADE Méditerranée sous la direction scientifique de Mme Almudena ARELLANO, archéologue au Musée de la Préhistoire Régionale de Menton.

À partir du 26 octobre 2024, des recherches archéologiques sous-marines sur le site de Balzi-Rossi, aussi connu comme grottes de Grimaldi, sont menées par les plongeurs de l'association ADE. Ce programme va permettre de mettre en lumière l'histoire préhistorique du bassin mentonnais par l'intermédiaire d'expositions prévues à la programmation des musées.

L'association ADE Méditerranée et le Musée de la Préhistoire Régionale ont lié, depuis plus de deux ans, un partenariat qui met en lumière l'histoire de la formation du territoire de la commune, avec tous ses enjeux depuis la préhistoire, tels que les changements climatiques et leurs impacts sur la biodiversité, l'exploitation des ressources naturelles, et particulièrement l'eau.

Cet accord va permettre d'accueillir sur le port de Menton Garavan dans les locaux de l'Association ADE Méditerranée et au Musée de Préhistoire Régionale des scientifiques et spécialistes en biodiversité et des archéologues italiens.

Afin de pouvoir mener à bien ces recherches scientifiques et les intégrer dans un cadre de coopération scientifique franco-italien, il a été convenu les termes d'une convention cadre de partenariat entre la Commune de Menton, le Ministère de la Culture - Direction Générale des Musées de Ligurie et l'Université des Etudes de Gênes.

Considérant l'intérêt scientifique et historique que représentent de telles recherches pour la compréhension géologique et archéologique de notre territoire transfrontalier,

Considérant l'intérêt que représente pour les équipes du Musée de Préhistoire Régionale de pouvoir bénéficier des autorisations et de l'expertise des autorités culturelles italiennes,

Considérant les termes de la convention jointe en annexe précisant les modalités de sa mise en œuvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 7 avril 2025,

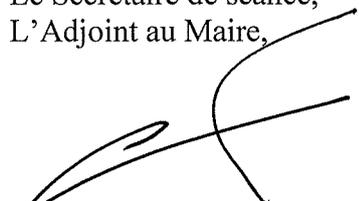
## JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- approuver la convention ci-jointe en annexe entre la Commune de Menton, le Ministère de la Culture - Direction Générale des Musées de Ligurie et l'Université des Etudes de Gênes,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, tous les documents y afférents, ainsi que les actes à intervenir.

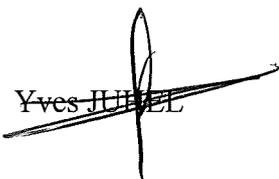
**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

### **adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves HUDEL

### **Visa de la préfecture :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-53-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 54/25**

***Organisation du service public des vaccinations - Nouvelle convention de partenariat  
entre la Commune de Menton et le département des Alpes-Maitimes***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :**

26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 54/25

**OBJET** : Organisation du service public des vaccinations.  
Renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Menton et le département des Alpes-Maritimes – année 2025.

**RAPPORTEUR** : M. Emmanuel RAVIER, Conseiller Municipal

Le département des Alpes-Maritimes est chargé de l'organisation générale du service de la vaccination au terme d'une convention signée chaque année avec l'Agence Régionale de Santé, et portant délégation de compétences au conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Dans le cadre des actions mises en œuvre par la coordination technique départementale des vaccinations, les services communaux d'hygiène et de santé exercent des activités en matière de vaccination publique par le biais d'une convention annuelle de partenariat avec le département. Depuis 2014, la convention est renouvelée chaque année suivant une délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2014.

En 2019, cette convention, signée le 18 février 2019, a été reconduite de façon expresse, dans la limite de deux années maximum. Au terme de cette échéance, l'accord a été prolongé pour les années 2022-2024 par convention du 30 mars 2022, reconduite par deux fois jusqu'au 31 décembre 2024.

Afin de poursuivre la politique vaccinale de la commune, il y a lieu de renouveler la convention à intervenir avec le département des Alpes-Maritimes au titre de l'année 2025, applicable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mai 2025,

### JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat relative aux vaccinations publiques à intervenir entre la commune de Menton et le département des Alpes-Maritimes pour l'année 2025.

### LE CONSEIL

après en avoir délibéré,

### adopte à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves JUHEL

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-54-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**Visa de la Préfecture** :

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 55/25**

***Coupe de bois en forêt communale "UBAC FORAN" - exercice 2025***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, ***sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire***

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :**

26/05/2025

# Séance du 12 mai 2025

## *Délibération n° 55/25*

**OBJET** : Coupes bois en forêt communale « UBAC FORAN », exercice 2025.

**RAPPORTEUR** : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire

La Commune a reçu une demande de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois de 2025. Celles-ci correspondent à la mise en œuvre des actions retenues dans le document d'aménagement forestier, document de gestion durable des forêts publiques défini par le Code Forestier, qui a été approuvé par la collectivité.

Cette délibération a pour objectif de valider les coupes programmées et permettra de mettre le bois coupé à la vente. Cette transaction sera gérée par l'ONF et généreront une recette potentielle à la Commune estimée à 1 500 €.

Afin de maintenir une forêt en bonne santé, ces coupes sont nécessaires et faciliteront le développement de certains arbres. La forêt communale est comprise dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et dont 107,02 ha sont en Zone Spéciale de Conservation au titre de Natura 2000. L'exploitation sera donc respectueuse du milieu et des sols.

Par ailleurs, trois torrents traversent la forêt et sont soumis à l'aléa crue torrentielle avec un enjeu important en aval sur la ville de Menton. C'est la raison pour laquelle une attention particulière est portée aux bois situés à mi-pente afin qu'ils n'augmentent pas les conséquences d'une crue éventuelle par le chargement en matière des torrents et la formation d'embâcles.

La forêt est un milieu fragile qui doit respecter un certain nombre d'équilibres. Ces coupes sont aussi bénéfiques pour lutter contre le développement de parasites, d'animaux nuisibles et de maladies.

Vu la lettre de l'ONF du 07/08/2024, concernant la préparation des coupes de l'exercice 2025 en forêt communale relevant du régime forestier.

Vu la visite sur place le 25 février à la forêt de l'Ubac Foran en présence des représentants de l'ONF et de la commune,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mai 2025,

### **JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

- approuver l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2025 présenté ci-après.
- demander à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après :

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m <sup>3</sup> /ha	Coupe prévue et conforme au document d'aménagement
1_f	Taillis	2	20	Non (modification de surface <15%)
2_m	Taillis sous futaie	3.5	20	oui

- valider ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF :

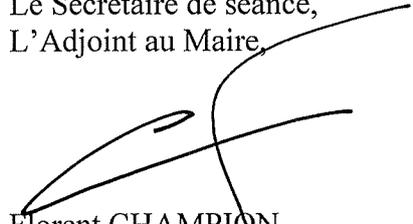
Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat - gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
1_f	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2_m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à assister aux martelages des coupes prévues,
- autoriser Monsieur le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

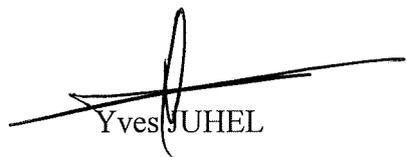
**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

**adopte à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire,

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves DUHEL

**Visa de la préfecture :**

<p>Accusé de réception en préfecture 006-210600839-20250512-55-DE Date de télétransmission : 26/05/2025 Date de réception préfecture : 26/05/2025</p>
---

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 56/25**

***Compte-rendu des Décisions Municipales n° 101/25 à 200/25***

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire**

**Présents :**

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 21h53 – Aff. n° 56*) – M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 19h15 – Aff. n° 4*) – Mme Elodie ROBERT – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Floriane CAZAL – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA (*à partir de 19h15 – Aff. n° 5*) – Mme Céline VARELA – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 19h13 – Aff. n° 3*)

**Pouvoirs :**

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 21h53 – Aff. n° 56*)  
M. Nicolas AMORETTI à M. le Maire (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 4*)  
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO  
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU  
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Pascale VERAN à Mme Isabelle THOUVENOT

**Étaient absents :**

Mme Dominique ARTIERI  
Mme Julie MACARI  
M. Mathieu MESSINA  
M. Dominique NICOLAÏ  
Mme Rose-Mary MORENA (*jusqu'à 19h15 – Aff. n° 5*)  
M. Michel FEVRIER  
Mme Martine CASERIO  
M. Anthony MALVAULT  
M. Jean-Christophe STORAÏ (*jusqu'à 19h13 – Aff. n° 3*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

**Date d'affichage :**

26/05/2025



# Séance du 12 mai 2025

## Délibération n° 56/25

**OBJET** : Décisions prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

*Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous donne lecture des décisions que j'ai été amené à prendre depuis la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2025 en application de l'article L 2122.22.*

- N°101/25** Remboursement de la mise en commun d'agents de la Police Municipale entre les Communes de Menton et Beausoleil, lors des corses de la Fête du Citron© 2025, pour un montant de 5.638,92 €.
- N°102/25** Marché conclu avec l'entreprise ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.P. FAUCHE pour la maintenance et l'extension des systèmes de détection incendie et intrusion des bâtiments communaux de la ville, pour un montant de 14.246,37 € HT au lieu de 13.378,12 € HT – Modification de la DM n° 521/24.
- N°103/25** Marché conclu avec la société COOPERATIVE AGRICOLE DE LA VALLEE DE LA SIAGNE ET DE LA VALLEE DOREE, pour l'achat de fournitures horticoles et espaces verts – Lot 2 « Produits phytopharmaceutiques de bio contrôle et auxiliaire », pour un montant minimum de 3.000 € HT et maximum de 12.000 € HT - Annule et remplace la DM n° 54/25.
- N°104/25** Marché conclu avec la société SPORT MEDITERRANEE ENTRETIEN pour l'entretien des pelouses synthétiques des stades Lucien Rhein et Saint-Roman, pour un montant de 6.720 € TTC.
- N°105/25** Marché conclu avec la société IPSO FACTO pour les restaurations des céramiques de la collection du Musée Jean Cocteau, suite aux intempéries d'octobre 2018, pour un montant de 16.000 € TTC.
- N°106/25** Marché conclu avec la société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR pour le transfert du poste de Police Municipale et création d'un Centre d'Hypervision en lieu et place du Centre de Protection Urbaine – Projet immeuble FORTY, lot unique d'installation, équipement et programmation, pour un montant de 178.871,49 € HT.
- N°107/25** Mise à disposition de 12 emplacements de parking situés 1 route de Sospel – Résidence Les Moulins à Menton, pour un montant de 120 € TTC par trimestre.
- N°108/25** Marché conclu avec la société SOL ESSAIS pour une mission d'étude géotechnique G2 phase AVP et phase PRO, au sens de la norme NFP 94-500, pour un mur de soutènement situé 730 chemin ancienne voie du Tramway à MENTON, pour un montant de 10.838,40 € TTC.
- N°109/25** Remboursement de la mise en commun d'agents de la Police Municipale entre les Communes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin, lors des corses de la Fête du Citron© 2025.

- N°110/25** Marché conclu avec la société ORRE ENERGY pour la location, maintenance et modifications d'un dispositif d'alarme « attentat intrusion » dans les écoles, pour un montant de 13.125,76 € TTC.
- N°111/25** Marché conclu avec la société NORMEC ABIOLAB pour l'analyse de présence de légionelle sur les bâtiments communaux, pour un montant minimum annuel de 5.000 € HT et maximum de 45.000 € HT.
- N°112/25** Marché conclu avec la société VIVATICKET pour la maintenance du logiciel de billetterie GTS installé dans les Musées, pour un montant de 10.244,11 € TTC.
- N°113/25** Marché conclu avec la société BELTA pour l'acquisition de consommables informatiques pour la Commune de Menton et son CCAS, pour un montant minimum annuel de 15.000 € HT et maximum de 40.000 € HT.
- N°114/25** Marché conclu avec la société DI'X pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Avenio pour la gestion des archives, pour un montant de 3.910 € HT pour la maintenance et de 200 € HT pour toute demande d'assistance supplémentaire.
- N°115/25** Dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires au programme des travaux 2025.
- N°116/25** Marché conclu avec la société KOESIO CORPORATE IT pour le renouvellement des licences SOPHOS pare-feu « anti-intrusion », pour un montant de 5.885,12 € TTC.
- N°117/25** Marché conclu avec la société BAYROL FRANCE pour l'achat de produits pour l'entretien de l'eau du bassin de la piscine municipale Alex Jany, pour un montant de 6.000 € TTC.
- N°118/25** Marché conclu avec la société TRINITE MOTOCULTURE ET DEUX ROUES pour l'achat de machines thermiques et électriques et la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des espaces verts, pour un montant de 39.600 € TTC.
- N°119/25** Marché conclu avec la société LA CASALINDA pour la fourniture de produits consommables pour l'équipement des sanitaires publics, pour un montant maximum de 30.000 € TTC.
- N°120/25** Marché conclu avec la société AGENCE GUILLERMIN pour la proposition d'un aménagement urbain de la Place Fornari, en lien avec le centre historique – Réalisation de deux esquisses avec un rendu 3D, pour un montant de 10.800 € TTC.
- N°121/25** Modification du tarif des repas et cocktails des diverses manifestations organisées par la Commune de Menton (80<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 et fête patronale annuelle de la Saint-Michel), pour un montant de 18 € par repas – régie de recettes n° 284.
- N°122/25** Marché conclu avec la société HEXAGONE MANUFACTURE pour l'achat d'un robot pour l'entretien de l'eau du bassin de la piscine municipale Alex Jany, pour un montant de 7.200 € TTC.
- N°123/25** Candélabre percuté 26 boulevard de Garavan – M. DI PRETTE - Acceptation des indemnités d'un montant de 5.484,93 €.
- N°124/25** Marché conclu avec la société LEVEL UP pour la promotion des expositions culturelles, par des campagnes d'affichage auprès des commerçants, pour un montant de 10.000 € TTC.
- N°125/25** Marché conclu avec la société 2REL pour la création d'une scénographie pour l'exposition « Les chefs-d'œuvre du Musée Jean Cocteau », à la Galerie des Musées au Palais de l'Europe, pour un montant de 10.320 € TTC.

- N°126/25** Marché conclu avec la société AUDIER MICHEL COMMUNICATIONS pour l'acquisition de portatifs radios supplémentaires pour la Police Municipale, pour un montant de 14.451,60 € TTC.
- N°127/25** Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire des cabines 34, 35 et 36 du 31 janvier 2025 du marché des Halles Municipales - Transfert à la SARL « SIEMAT » pour une redevance annuelle d'un montant de 6.159,60 €.
- N°128/25** Marché conclu avec le cabinet ADP AVOCAT pour conseil et représentation juridique. Appel contre ordonnance du TA du 12 février 2025 : sous-traités d'exploitation de plages Plage des Sablettes – Lots – 3, 5/6, 7 et 8, pour un montant de 8.000 € HT (2.000 € par dossier en appel) et un montant du taux horaire pour les recours en annulation de 200 € HT par heure travaillée.
- N°129/25** Marché conclu avec le Cabinet Maître BARBARO et ASSOCIES pour conseil et représentation juridique – Consultation relative à la SEMIM.
- N°130/25** Marché conclu avec l'ASS COMPAGNIE ANTIPODES pour le règlement de quatre performances de danseurs et d'un musicien, le samedi 17 mai 2025, dans le cadre de la Nuit des Musées sur le parvis du Musée Jean Cocteau collection Séverin Wunderman, pour un montant de 5.243,35 € TTC.
- N°131/25** Marché conclu avec l'association ACCRORAP pour le contrat de cession de droit d'exploitation et son avenant du spectacle « The Roots », pour un montant de 22.000 € TTC.
- N°132/25** Marché conclu avec la société PACA ASCENSEURS SERVICES pour le remplacement du treuil et de l'armoire de commande de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 27.788,33 € HT.
- N°133/25** Marché conclu avec divers prestataires pour l'organisation de manifestations aux jeunes de 3 à 17 ans durant les week-ends et les vacances d'été jusqu'au 31 décembre 2025, pour un montant minimum de 10.000 € HT et maximum de 51.700 € HT.
- N°134/25** Marché conclu avec la société AZUR SCENIC pour l'acquisition de frises pour la scène du théâtre Francis Palmero, pour un montant de 5.475,77 € TTC.
- N°135/25** Marché conclu avec la société NICEWEB pour l'acquisition de matériel informatique de la marque « APPLE » pour l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, pour un montant de 20.449,20 € TTC.
- N°136/25** Aménagement d'un Centre de Supervision Urbain et création du poste de Police Municipale – Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection, auprès de l'Etat via le FIPDR 2025 pour un montant de 50.437,65 € HT.
- N°137/25** Aménagement d'un Centre de Supervision Urbain et création du poste de Police Municipale – Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection, auprès de la Région Sud via le dispositif Aide aux Forces de Sécurité, pour un montant de 84.062,75 € HT.
- N°138/25** Marché conclu avec la société SARL AGATHE pour une étude de ventilation de l'air et de la filtration de l'eau du bassin de la piscine Alex Jany, pour un montant de 9.360 € TTC.
- N°139/25** Marché conclu avec la société SPORT PRO IMPACT pour l'achat et l'installation de nouveaux équipements sportifs (but mobile repliable de basket 3x3 et remplacement des poteaux de rugby du stade du Val d'Anaud), pour un montant de 31.568,34 € TTC.

- N°140/25** Marché conclu avec la société SPORT PRO GROUP pour le changement de la pelouse synthétique du terrain de padel au tennis de la Madone, pour un montant de 12.000 € TTC.
- N°141/25** Marché conclu avec la société SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE S.F.R pour l'acquisition de 2 switchs pour le projet du Centre Hypervision de Forty, pour un montant de 9.600,72 € TTC.
- N°142/25** Marché conclu avec la société SAM MONACO DIGITAL pour l'acquisition de matériels informatiques pour la Ville de Menton et son CCAS, pour un montant annuel minimum de 20.000 € HT et maximum de 40.000 € HT pour le lot n° 1 « Ordinateurs de bureautique » et de 10.000 € HT minimum et 21.000 € HT maximum pour le lot n° 2 « Ordinateurs portables ».
- N°143/25** Remboursement de la mise en commun d'agents de la Police Municipale entre les Communes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin lors des corses de la Fête du Citron© 2025, pour un montant de 1.958,52 €.
- N°144/25** Marché conclu avec Monsieur Michel ROHART, la société EDITIONS DE L'EQUINOXE, l'association SOCIETE D'ART ET D'HISTOIRE DU MENTONNAIS, l'association LE CERCLE DES PALACES RETROUVES, et l'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CITRON DE MENTON, pour l'achat d'ouvrages et d'objets pour la boutique de la Voûte du Patrimoine, pour un montant minimum de 500 € TTC et maximum de 10.000 € TTC.
- N°145/25** Marché conclu avec le Cabinet Maître BARBARO et ASSOCIES pour conseil et représentation juridique – Requête n° 2500822 du 14 février 2025 devant le Tribunal Administratif – SAS PRIMEURS CAVERIVIERE c/ Commune de Menton, pour un montant du taux horaire de 250 € HT par heure travaillée.
- N°146/25** Marché conclu avec la société IMPRIMERIE TRULLI pour un groupement de commande Ville de Menton / CCAS – Lot 3 « Dépliants et journaux » - Avenant n° 1 : Prix nouveaux (prise en compte variation de grammage).
- N°147/25** Avenant au marché conclu avec la société MAXICOFFEE SOLUTIONS SUD pour les distributeurs automatiques avec redevance d'occupation du domaine public : Hôtel de Ville, Piscine municipale, Conservatoire (changement de tarif des prix pratiqués au public).
- N°148/25** Contrat dépôt-vente conclu avec L'Association du Musée Yves BRAYER pour la mise en vente d'ouvrages à la boutique du Musée Jean Cocteau Collection Severin Wunderman au Musée du Bastion, dont le montant des recettes est de 70 % du prix des articles.
- N°149/25** Modification n° 2 du contrat conclu avec la société SPIE BUILDING SOLUTIONS pour le projet Immeuble Forty – Transfert du Poste de Police Municipale et création d'un Centre d'Hypervision en lieu et place du Centre de Protection Urbaine – Lot n° 9 « Courants forts – Courants faibles », pour un montant de 268.660 € HT (soit une hausse de 12,50 % du montant initial s'élevant à 238.800 € HT).
- N°150/25** Modification n° 2 du contrat conclu avec la société SOGITEC-TAA pour le projet immeuble Forty – Transfert du Poste de Police Municipale et création d'un Centre d'Hypervision en lieu et place du Centre de Protection Urbaine – Lot n° 10 « CVC Plomberie », pour un montant de 281.780 € HT (soit une hausse de 0,73 % du montant initial s'élevant à 279.750 € HT).

- N°151/25** Modification n° 1 du contrat conclu avec la société SC BTP pour le projet immeuble Forty – Transfert du Poste de Police Municipale et création d'un Centre d'Hypervision en lieu et place du Centre de Protection Urbaine – Lot n° 12 « Voirie et réseaux divers », pour un montant de 108.173 € HT (soit une hausse de 19,92 % du montant initial s'élevant à 90.206 € HT).
- N°152/25** Marché conclu avec la société OTTAVIANI DISTRIBUTION pour le broyage de troncs d'arbres et stipes de palmiers non pris en charge par la déchetterie communautaire, pour un montant de 11.004 € TTC.
- N°153/25** Convention d'occupation précaire et révocable conclu avec le SDIS des Alpes-Maritimes du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 septembre 2025, 59 Route de Sospel, pour une redevance mensuelle d'un montant de 400 €.
- N°154/25** Marché conclu avec la société ROTISSERIE GROUP pour la réalisation du repas à l'occasion de la « Commémoration du 8 mai 1945 », pour un montant de 6.242,50 € TTC.
- N°155/25** Marché conclu avec la société SERVICES ELECTRONIQUES ET SONS (SES) pour l'acquisition de nouveaux éclairages scéniques pour le Palais de l'Europe, pour un montant de 35.111,76 € TTC.
- N°156/25** Marché conclu avec la société BUCHER MUNICIPAL pour d'importantes réparations sur la balayeuse Citycat 5006, de marque BUCHER, utilisée par le Service Voirie Entretien-Propreté, pour un montant de 6.485,47 € TTC.
- N°157/25** Marché conclu avec la société AQUACLEAN pour la reprise et le nettoyage en profondeur du revêtement de la piste d'athlétisme du stade Saint-Roman, pour un montant de 17.496 € TTC.
- N°158/25** Marché conclu avec la société BURO 2000 pour l'achat de mobilier pour l'Hôtel de Police – Caserne Forty, pour un montant de 19.515,96 € TTC.
- N°159/25** Marché conclu avec la société CLEF EXPRESS pour la reproduction et la fourniture de clés, pour un montant minimum de 600 € TTC et maximum de 24.000 € TTC.
- N°160/25** Marché conclu avec la société AXE6 pour l'acquisition de patchbox pour les baies informatiques de la Direction des Finances, du local ascenseur et du Palais de l'Europe, pour un montant de 17.713,98 € TTC.
- N°161/25** Marché conclu avec la société BOVIS FINE ART COTE D'AZUR pour le stockage des objets volumineux des collections du Palais de Carnolès, pour un montant de 19.153,55 € HT au lieu de 18.592,10 € HT, soit une augmentation de 3,02 % – Modificatif n° 1.
- N°162/25** Modification de l'objet de la régie de recettes pour l'encaissement des redevances pour l'occupation des salles municipales et du prêt de matériel lors de l'occupation du Parc du Pian en « régie de recettes pour l'encaissement des redevances pour l'occupation des salles municipales » - régie de recettes n° 281.
- N°163/25** Création d'un tarif pour les sous-régies de recettes pour l'encaissement à la Galerie des Musées du Palais de l'Europe, ainsi qu'au musée Jean Cocteau du Bastion des droits d'entrée des individuels et du produit de la vente des articles de la boutique, dépendantes de la régie de recettes pour l'encaissement au Musée Jean Cocteau, collection Severin Wunderman des droits d'entrée des individuels, des groupes sur réservation, du produit de la vente des articles de la boutique, des droits de photocopies, des animations proposées dans le cadre de l'atelier pédagogique et des frais d'envois forfaitaires – régie de recettes n° 215.

- N°164/25** Marché conclu avec la société CIRIL GROUP pour la formation des nouveaux agents du service des Ressources Humaines sur le logiciel CIRIL « Gestion de la paie et gestion des dossiers administratifs », pour un montant de 5.600 € TTC.
- N°165/25** Marché conclu avec la société ECF - SUD PREVENTION SECURITE pour le permis poids-lourds (C) et Formation Continue Obligatoire de marchandises (FCO), pour un montant de 6.000 € TTC.
- N°166/25** Marché conclu avec l'Association Départementale Protection Civile Alpes-Maritimes pour le recyclage de la formation « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST) pour 20 agents de la collectivité, pour un montant de 1.400 € TTC.
- N°167/25** Marché conclu avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour la formation obligatoire des agents de la Police Municipale pour une durée de 4 ans, pour un montant de 30.000 € TTC.
- N°168/25** Marché conclu avec la société RIVOLIER PERE ET FS ARMURERIE pour le renouvellement de l'abonnement annuel des licences concernant les caméras piétons de la Police Municipale, pour un montant de 7.870,80 € TTC.
- N°169/25** Marché conclu avec la société TRANSFER ID pour l'achat de matériel de flochage pour l'atelier pédagogique « Personnalisation et flochage », pour un montant de 4.962,52 € TTC.
- N°170/25** Marché conclu avec la société SPORTS ET LOISIRS pour l'acquisition et l'amélioration d'équipements sportifs (acquisition d'une paire de buts de sandball, remplacement des buts de handball du gymnase du Borrigo, remplacement des cages de foot à 8 du stade Saint-Roman, moteur du panier de basket du gymnase du Careï), pour un montant de 22.772,92 € TTC.
- N°171/25** Marché conclu avec la société HILTI FRANCE pour l'acquisition de machines-outils et accessoires, pour un montant de 24.000 € TTC.
- N°172/25** Marché conclu avec la société BLOCSTOP pour l'acquisition d'un dispositif portail coulissant sur Blocstop pour la mise en sécurité des espaces publics, pour un montant de 7.248 € TTC.
- N°173/25** Marché conclu avec la société GARDEN ARROSAGE pour la fourniture de matériels d'arrosage, pour un montant minimum de 7.000 € HT et maximum de 50.000 € HT.
- N°174/25** Fixation des tarifs de la sous-régie de recettes située à la Galerie des Musées du Palais de l'Europe, pour l'encaissement du produit de la vente des articles spécifiques de la boutique sélectionnés pour l'exposition « Les Chefs d'œuvres du Musée Jean Cocteau », dépendante de la régie de recettes pour l'encaissement au musée Jean Cocteau Collection Severin Wunderman des droits d'entrée des individuels, des groupes sur réservation, du produit de la vente des articles de la boutique, des droits de photocopie, des animations proposées dans le cadre de l'atelier pédagogique et des frais d'envois forfaitaires – régie de recettes n° 215.
- N°175/25** Marché conclu avec la société TECHNIQUES INTERNATIONALES DE TRAITEMENT DU SON pour la prestation technique dans le cadre de la saison culturelle – Spectacle « The Roots », pour un montant de 15.000 € TTC.
- N°176/25** Renouvellement de cotisations à divers organismes.
- N°177/25** Contrat de cession de droit d'exploitation et son avenant du spectacle « Les fourberies de Scapin » du Théâtre National de Nice, pour un montant de 25.000 € TTC.

- N°178/25** Marché conclu avec la société KILOUTOU pour les formations techniques obligatoires des agents (autorisations de conduite d'engins spécifiques, habilitations électriques...), pour un montant de 15.000 € TTC.
- N°179/25** Convention de mise à disposition Sciences Po Campus Moyen-Orient Méditerranée – Locaux EMAP, à titre gratuit, pour des activités artistiques.
- N°180/25** Marché conclu avec la société SARAZINO VITRINES pour l'acquisition de cimaises pour les expositions et stands du Palais de l'Europe, pour un montant de 43.939,20 € TTC.
- N°181/25** Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public en date du 17 avril 2023 du parc de loisirs de la Madone au profit de la SAS PARC KOALAND -Prorogation de 3 mois afin de mener à bien la procédure d'appel à candidatures, soit du 17 avril 2025 au 16 juillet 2025.
- N°182/25** Constat du 31 juillet 2024, véhicule du parc communal endommagé lors d'une intervention – Acceptation de l'indemnité, d'un montant de 1.000 € TTC.
- N°183/25** Convention d'occupation précaire et révocable – 59, route de Sospel, pour le logement des saisonniers du SDIS 06 – Annule et remplace DM n° 153/25 (changement de date de la convention prenant effet au 1<sup>er</sup> juin 2025vau lieu du 1<sup>er</sup> mai 2025).
- N°184/25** Marché conclu avec la société S.C.R.T. pour des travaux préliminaires – Foyer VIF, pour un montant de 85.235,88 € TTC.
- N°185/25** Marché conclu avec la société SCP ROCHETEAU, UZAN-SARANO & GOULET pour les déférés préfectoraux des sous-traités de concession de plages – Pourvoi en Conseil d'Etat – Autorisation d'ester en justice, pour un montant de 6.000 € HT pour la formation et l'instruction du dossier, et entre 1.000 € HT et 2.000 € HT pour des compléments d'honoraires éventuels en fonction des diligences à accomplir et de la complexité du dossier.
- N°186/25** Marché conclu avec la société SOCOTEC EQUIPEMENTS pour des prestations de contrôle technique périodique dans les bâtiments communaux et sur les installations techniques, pour un montant de maximum de 216.000 € TTC, pour une période de 4 ans.
- N°187/25** Marché conclu avec la société ERP FORMATION SUD pour le recyclage de la formation Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes de niveau 1 (SSIAP 1) des agents en poste pour les évènements ayant lieu au Palais de l'Europe, pour un montant de 3.000 € TTC.
- N°188/25** Marché conclu avec la société SOC TAMO pour l'achat de produits pharmaceutiques et petits matériels pharmaceutiques pour les services, pour un montant minimum de 3.000 € HT et maximum de 8.000 € HT.
- N°189/25** Marché conclu avec la société RIVIERA TELECOM pour la fourniture et la mise en œuvre d'un dispositif de répéteur pour le réseau mobile afin d'équiper le Centre Hypervision de Forty, pour un montant de 11.202 € TTC.
- N°190/25** Marché conclu avec la société SYSTEM HYDRO GROUP pour l'achat de toiles à diatomées pour le système de filtration d'eau de la piscine municipale Alex Jany, pour un montant de 6.000 € TTC.
- N°191/25** Marché conclu avec la société COMASUD (POINT.P) pour la fourniture de carreaux type « Ville de Menton » et de dalles de basaltine, pour un montant de 30.000 € TTC.

- N°192/25** Marché conclu avec la société SOL ESSAIS pour une mission d'étude géotechnique pour dimensionner la reconstruction d'un mur de soutènement sur 20 ml environ, 2891, Route des Ciappes de Castellar, pour un montant de 10.718,40 € TTC.
- N°193/25** Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire des cabines 21, 67 et 68 du 31 janvier 2025 du marché des Halles Municipales – Transfert à la SAS « LA MULE », pour un montant annuel de la redevance de 4.517,04 €.
- N°194/25** Marché conclu avec la société LUMAZUR pour le lot n°1 « Réparation et amélioration du réseau d'éclairage public », pour un montant minimum de 250.000 € HT et maximum de 1.000.000 € HT et la société DALKIA ELECTROTECHNICS pour le lot n° 2 « Réparation et amélioration du réseau de signalisation lumineuse tricolore », pour un montant minimum de 41.666,67 € HT et maximum de 125.000 € HT, pour la réparation et l'amélioration du réseau éclairage et signalisation lumineuse tricolore.
- N°195/25** Extension de la règlementation dite « Zone bleue » - Ajout du boulevard du Fossan partie au nord du pont SNCF jusqu'au n° 18.
- N°196/25** Marché conclu avec la société SA ENGIE ENERGIE SERVICES pour le remplacement de la chaufferie du stade Saint-Roman, pour un montant de 285.402 € TTC.
- N°197/25** Marché conclu avec la société HOROQUARTZ pour l'acquisition de lecteurs de présence avec la mise en service dans le cadre du projet de gestion du temps de travail des agents de la Commune, pour un montant de 15.000 € TTC (1.122 € TTC pour l'installation du logiciel ; 984 € TTC pour l'achat de lecteur de présence ; 36 € TTC pour les frais de port).
- N°198/25** Marché conclu avec la société LINA pour l'abonnement annuel de maintenance concernant la centralisation sur les logiciels ATLANT et ELIPSE pour les alarmes des bâtiments de la Commune, pour un montant de 3.360,00 € TTC.
- N°199/25** Marché conclu avec l'Association INTERNATIONAL SPORTS EXPERIENCE pour l'organisation sur différents sites de la Ville de l'activité « TEQBALL », pour la jeunesse, pour un montant de 6.000 € TTC.
- N°200/25** Marché conclu avec la Société AIR ET VOLUME pour l'achat d'une structure gonflable « ARENE LASER », pour un montant de 10.030,20 € TTC.

**CONSEIL,  
après en avoir délibéré,**

**prend acte**

Le Secrétaire de séance,  
L'Adjoint au Maire

  
Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Yves JUHEL

Accusé de réception en préfecture  
006-210600839-20250512-56-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**Visa de la préfecture :**